

Publications des départements et des offices de la Confédération

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16033 / 100683
Usines Ego SA Villeneuve, 1844 Villeneuve VD
secteurs de la fabrication plus Centre de Débitage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H
08.05.2010–31.05.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-15885 / 111950
Manor AG Hauptsitz, 4005 Basel
Travaux d'inventaire dans les grands magasins suisses du groupe Manor
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
115 H, 115 F
01.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-15921 / 110943
022 Télégénève SA, 1201 Genève
département Tête de Réseau: interventions lors de problèmes techniques
sur les équipements du télé-réseau.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 mars 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail